



PROJET EDUCATIF

CONTEXTE

L'EDUCATION POPULAIRE : a pour objectif de permettre l'émancipation, l'accès aux savoirs, à la culture et de faciliter l'exercice de la citoyenneté.

Ce courant de pensée promeut donc l'idée que chacune et chacun a quelque chose à apporter à l'autre. Il incite au débat, à l'échange et à la confrontation d'idées pour apprendre à faire société dans une position d'égalité. L'Éducation populaire, c'est donc un outil d'évolution, à la fois, individuel et collectif.

L'Association d'Éducation Populaire de l'Aube existe depuis 1952, elle a pour objectif de favoriser, en toute sécurité et respects, la pratique des activités sportives (le nautisme : voile et kayak, activités de plein air : tir à l'arc, escalade, vélo, course d'orientation et atelier nature), dont les valeurs républicaines s'inspirent de l'esprit des valeurs sportives et de la pédagogie active afin de permettre l'épanouissement de chacun.

A cet effet, l'association organise entre autres des séjours sportifs pour les jeunes licenciés ou non de Avril à Septembre. Ce projet éducatif doit être la base du projet pédagogique cadrant les séjours et les stages.

Ce document doit prendre en compte, dans l'organisation de la vie collective et de la pratique des diverses activités, les besoins psychologiques et physiologiques du public accueilli. Il définit les objectifs de l'action éducative et précise les mesures prises par l'organisateur pour être informé de sa mise en œuvre.

Les intentions éducatives et les principes de l'accueil sont partagés entre les élus et les professionnels mais aussi communiqués aux familles et à l'ensemble de la communauté éducative. C'est le rôle et la fonction du projet éducatif (Cf. Article R 227-01 du Code d'Action Sociale et des Familles (CASF)).

- **LE PROJET EDUCATIF DE L'ACM**

S'inscrit dans le code de l'action sociale et des familles comme un projet éducatif porté par tout organisateur d'ACM, il précise les principes et les modalités d'accueil des mineurs dans les accueils collectifs de mineurs.

- **LE PROJET PEDAGOGIQUE**

S'inscrit dans le code de l'action sociale et des familles comme un projet élaboré par le directeur de chaque accueil avec son équipe. Il décrit la manière dont sont mises en œuvre les intentions éducatives de l'organisateur à travers les choix pédagogiques, la nature des activités, la répartition des temps d'activités et de repos, les modalités de participation des mineurs, les modalités de fonctionnement de l'équipe, les modalités d'évaluation, les caractéristiques des locaux et des espaces, en lien avec les besoins des mineurs accueillis.

PUBLIC CONCERNÉ

Les activités de l'AEPA sont ouvertes à tous, sans distinction sociale, politique, confessionnelle ou d'origine ethnique.

Dans le respect de la charte républicaine, cette diversité des pratiques s'organise par séance, par séjours, par stage selon les périodes d'apprentissage et de perfectionnement encadrés par des éducateurs sportifs spécialisés, des animateurs ou par des enseignants.

OBJECTIFS

L'objectif est de s'appuyer sur les principaux besoins suivants :

LES BESOINS DE SÉCURITÉ

- Besoin d'un encadrement diplômé et formé aux responsabilités liées à l'accueil collectif de mineurs.
- Besoin d'un lieu sécurisé et adapté à la pratique.

LES BESOINS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR

- Besoin de défoulement et de mouvement mais aussi de repos et de calme, besoin de manipuler, d'expérimenter.

LES BESOINS SOCIO AFFECTIFS

- Besoin de socialisation, d'être accepté et reconnu dans un groupe de pairs mais aussi besoin d'autonomie, d'indépendance et d'initiative.

LES BESOINS COGNITIFS ET LANGAGIERS

- Besoin de créer, d'imaginer mais aussi d'imiter, de jouer, de construire une pensée critique.

Ces besoins se formalisent et se construisent autour des objectifs spécifiques suivants :

- Optimiser, par la pratique régulière, le principe du « Mieux vivre ensemble » dans le respect mutuel des différences.
- Permettre aux jeunes de poursuivre le développement de leur personnalité d'une façon harmonieuse d'un point de vue social, moral, affectif, physique, culturel et psychologique au cours d'un séjour sportif ou stage ludique et sportif.
- Favoriser l'inclusion de tous les publics et pratiquants. Permettre aux enfants accueillis d'évoluer dans un collectif à l'image de la société, d'y trouver leur place et d'y interagir.

SOCIAL, MORAL ET AFFECTIF

Vivre en collectivité en côtoyant des personnes d'horizons diverses,
Trouver son identité tout en s'intégrant dans le groupe et son cadre,
Développer son autonomie et son épanouissement,
Apprendre à accueillir et à vivre avec toute personne, venant de tout milieu,
Favoriser l'échange,
Vivre dans le respect mutuel,
S'affirmer et s'épanouir en tant qu'individu et sportif,

PHYSIQUES ET PSYCHOMOTRICITÉS

Les pratiques sportives fédérales traditionnelles sur lesquelles l'AEPA s'appuie sont choisies pour l'intérêt qu'elles suscitent auprès des enfants et des jeunes, ainsi que pour les perspectives éducatives qu'elles ouvrent.

Elles sont en permanence adaptées, sans les dénaturer, pour les rendre formatrices afin de

- Développer la motricité de chacun, de façon adaptée à son âge et de ses capacités.
- Aider à développer son autonomie et son épanouissement en acquérant des savoirs techniques

CULTUREL

Découvrir la culture sportive et son histoire éthique : respect de l'adversaire, du coéquipier, des règles, sens de l'effort ; coopération

Découvrir les autres cultures présentes dans le groupe, échanger, sensibilités selon son parcours sportif et culturel,

Sensibiliser à l'environnement naturel, culturel, traditionnel

PSYCHOLOGIQUE

Permettre à tous ceux qui le souhaitent et sans obligation de mieux se connaître au travers de la pratique sportive dans un esprit d'écoute, d'échange et de respect des différences

- Le bien-être physique et psychologique des jeunes en assurant un milieu de vie sain et sécuritaire
- L'amélioration de la réussite de tous les jeunes en optimisant les compétences de tous, en fonction de leur épanouissement et de leur progression personnelle dans une pratique sportive maîtrisée.

EN RÉSUMÉ,

LE PROJET ÉDUCATIF METS EN ÉVIDENCE DES OBJECTIFS VISANT À:

- Permettre au mineur de vivre un temps de loisirs ou de vacances ;
- Favoriser le développement de l'autonomie du mineur, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...);
- Amener le mineur à découvrir ou pratiquer une activité physique ou sportive ;
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques ;
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et de la reconnaissance de la diversité ;
- Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps (avec un encadrement adapté). Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté ;
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant à la mixité et aux passerelles entre tranches d'âge.

MOYENS À DISPOSITION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Tant dans l'intérêt de la sécurité des jeunes que pour mériter la confiance de leurs parents, les séjours et le club requièrent un haut niveau d'exigence de qualité, c'est pourquoi l'AEPA insiste tout particulièrement sur :

- Un encadrement qualifié (directeurs et animateurs, éducateurs diplômés en encadrement sportif avec carte professionnelle en cours de validité),
- Des équipes d'encadrement compétentes, cohérentes, soudées autour de projets pédagogiques,
- Des équipements agréés (*part Jeunesse et Sport, et au répertoire départemental des structures d'accueil de l'Education Nationale de l'Aube*),
- Des sites intéressants offrant de nombreuses possibilités d'animations sur un large territoire,
- Des activités de qualités et attrayantes en lien avec le perfectionnement et la haute performance sportive,

L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

- Un aménagement ne reste jamais statique. Il évolue au fil des projets, en fonction de l'intérêt et des besoins des jeunes. Les changements sont aussi en lien avec l'évolution de la pratique de l'activité, des règles de sécurités et dans une réflexion d'amélioration.

TARIFS

- Moduler la tarification en fonction des ressources des familles pour favoriser l'accueil de tous les publics.

BUDGET DE L'ACTIVITÉ

- Le budget d'achat et de renouvellement de matériel pédagogique, peut-être défini en début d'année et proposés au bureau de l'association. En prenant en compte l'avis des différentes équipes pédagogiques (animateurs, enseignants...) et les objectifs visés pour les jeunes du club.

TEMPS D'ANALYSE DE PRATIQUE

- Des temps de concertation en équipe sont nécessaires pour créer un langage commun, une cohérence des approches pédagogiques et un partage de savoirs.

TEMPS DE PRÉPARATION

- Les temps de préparation sont nécessaires pour permettre à chaque animateur et encadrant de penser et de matérialiser leurs animations en lien avec les finalités éducatives visées. Ils sont d'autant plus opportuns lorsqu'ils se déroulent en équipe.

PLAN DE FORMATION CONTINUE

- Le directeur de la base nautique, par sa présence au quotidien, analyse les fonctionnements et les besoins de son équipe et participe aux côtés de l'organisateur à l'élaboration d'un plan de formation.

LES MODALITES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION AUX FAMILLES

La structure d'accueil crée les conditions d'un accueil chaleureux, participe à la mise en place d'un climat de confiance et doit se rendre disponible au dialogue

- C'est réfléchir sur les modalités et les supports de communication à destination des familles.
 - Donner les moyens à l'équipe de prendre du temps pour échanger avec les familles,
 - Identifier clairement le parcours des jeunes (le vécu, leur réalité sociale, leur âge et leurs champs d'intérêt).
- Une attention toute particulière sera faite sur l'utilisation des réseaux sociaux

LA PARTICIPATION

- Créer des outils ou des temps d'échanges favorisant le partage des choix éducatifs portés par le séjour. Les parents sont ainsi associés à l'action éducative du séjour et sont invités à s'exprimer sur le sujet afin de les amener à participer à l'évaluation de l'accueil.

IMPLICATION DU JEUNE

EN OUVRANT LE MINEUR SUR SON CADRE DE VIE

- Orienter l'action de l'équipe d'animation dans la prise en compte des richesses humaines, culturelles et géographiques du territoire. Mieux connaître son territoire c'est avoir les moyens de mieux agir sur celui-ci, de pouvoir s'y impliquer dans une dynamique citoyenne et valorisante.
 - *C'est amener l'enfant et le jeune à se considérer comme acteur de son territoire de vie.*

EN PARTICIPANT À LA VIE DEMOCRATIQUE

- Inciter les jeunes à s'investir dans la vie associative en donnant leurs opinions sans influence extérieure de forme politique ou religieuse.
 - *C'est s'impliquer dans les instances de concertation (conseil d'administration, assemblée générale, club sportif) pour construire une culture et un langage commun adapté à la discipline.*

EN SENSIBILISANT A L'ECO RESPONSABILITE

- Créer des temps d'échange pour construire une cohérence dans l'action éducative des structures (ACM, écoles,...), en insistant sur l'écoresponsabilité durable.
 - *C'est impliquer le jeune dans la protection de l'environnement.*

A Troyes, Janvier 2026